



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Adaptation scolaire et  
scolarisation des élèves en  
situation de handicap

Référence :  
PM/C/2017-42

Dossier suivi par  
Philippe MARLIER

Inspecteur  
Conseiller technique  
du Recteur  
pour l'adaptation scolaire et la  
scolarisation des élèves en  
situation de handicap

Téléphone  
03 81 65 74 51  
Télécopie  
03 81 65 74 49  
Courriel  
[ce.ctash@ac-besancon.fr](mailto:ce.ctash@ac-besancon.fr)

10, rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier  
et du second degré

s/c

Mesdames et Messieurs les IA-DASEN  
Mesdames et Messieurs les IEN chargés d'une  
circonscription du premier degré  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Besançon, le 26 mars 2018

**Objet :** Information relative au PAP

**P.J. :** Flyer à destination des familles concernées

La circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 a institué le plan d'accompagnement personnalisé (PAP), dispositif visant à apporter une réponse pédagogique adaptée et cohérente aux élèves qui présentent un trouble des apprentissages ne relevant pas d'un handicap reconnu par la CDAPH.

Un protocole académique a été réalisé en mai 2015 puis révisé en avril 2016. Disponible au téléchargement dans l'espace ASH du site internet académique, à la rubrique Pédagogie / Besoins éducatifs particuliers / Scolarisation des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages, ce protocole est souvent difficile à appréhender pour les familles auxquelles l'équipe pédagogique présente le PAP.

Le flyer ci-joint a été réalisé afin d'aider chaque famille concernée à mieux comprendre le dispositif, lorsqu'un PAP est envisagé par l'équipe pédagogique ou quand l'élaboration du plan est décidée après avis favorable d'un médecin de l'éducation nationale. Dans ce cadre, l'équipe pédagogique remettra le support d'information à la famille.

Cette communication revêt une importance particulière à l'école élémentaire afin de favoriser la réalisation de PAP dès la manifestation des troubles, notamment du langage écrit, en amont de l'entrée au collège.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation au service de la réussite des élèves concernés, avec la collaboration des familles.

Le Recteur,  
Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET